

PÉROU

**L'indépendance du pouvoir
judiciaire est indispensable pour
mettre fin à l'impunité**

Index AI : AMR 46/009/02

« Les propos de plusieurs représentants du pouvoir exécutif et législatif contre l'ordonnance de placement en détention provisoire de 12 militaires ayant participé à l'opération Chavín del Huántar en avril 1997 constituent une entrave inacceptable aux décisions du pouvoir judiciaire », a déclaré Amnesty International ce jeudi 16 mai 2002.

Lors de l'opération menée par les forces de sécurité pour reprendre le contrôle de la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima occupée par le *Movimiento Revolucionario Túpac Amaru* (MRTA, Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru), 14 membres du groupe armé, deux soldats et un otage avaient été tués. Selon les éléments rassemblés dans le cadre de l'enquête judiciaire, il semblerait que huit des membres du MRTA tués lors de l'opération des forces de sécurité aient été victimes d'une exécution extrajudiciaire.

Amnesty International a insisté sur le fait que l'indépendance judiciaire était primordiale en ce qui concerne

les efforts menés pour établir la vérité sur les violations des droits humains commises au Pérou. L'indépendance du pouvoir judiciaire est également indispensable pour que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements puissent être déférées à la justice, quels que soient leur identité ou le poste qu'elles occupent au sein de l'État.

Amnesty International a également fait part de son désaccord au sujet de la proposition de quelques parlementaires d'adopter une loi d'amnistie pour les militaires ayant participé à l'opération Chavín del Huántar.

« Empêcher que la justice suive son cours dans cette affaire reviendrait à renoncer aux avancées réalisées récemment au Pérou en matière de recherche de la vérité et de la justice. Le message désespérant qui serait alors envoyé à la société péruvienne serait que les responsables de violations des droits humains n'auront jamais à répondre de leurs actes et qu'il ne sera jamais rendu justice aux victimes », a conclu l'organisation

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org